



**IMPACT DU COVID 19
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
MOBILISATION DU PROGRAMME RÉGIONAL
DE FORMATION 2021/2024
POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX**

Rapporteure : Bernadette MOULIN

**Délibération
Séance plénière du 29 juin 2020**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 12 juin 2020,

Vu l'avis de la 4^{ème} commission en date du 16 juin 2020,

Vu l'avis du Bureau en date du 22 juin 2020,

Madame Bernadette MOULIN, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Vote :

Pour : 64

Contre : 0

Abstention : 9

Avis adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Le choc économique et social provoqué par la crise sanitaire de la COVID 19 nécessite de reconsidérer les priorités de la Formation Professionnelle. Le Conseil régional exprime sa volonté de sécuriser les parcours des personnes les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi, des jeunes, en mobilisant des mesures de soutien, les DEFI (offre de formation sur mesure pour développer des opportunités d'emplois et la transition écologique et numérique) et les mesures REBOND.

Il faut souligner la forte adaptabilité du secteur de la formation lors de cette crise, avec le soutien du Conseil régional, qui a permis de limiter les situations de décrochage. En effet, 70 % des stagiaires ont pu suivre les formations à distance et les périodes en entreprises ont souvent été maintenues. Les 20 Missions Locales et les Agences Pôle Emploi ont pu poursuivre l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi à distance. Les deux conférences des organismes de formations avec les services régionaux ont permis de maintenir les formations.

Le CESER est ainsi saisi à la fois sur les mesures complémentaires du PRIC (adopté par le Conseil régional le 5 septembre 2019) et les priorités du nouveau Programme Régional de Formation 2021-2024.

1. LES MESURES D'URGENCE ET DE SOUTIENS PRISES PAR LA RÉGION DANS LE CADRE DU PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES EN RÉPONSE À LA CRISE

Le CESER salue l'ensemble des mesures prises pour faire face à la crise afin de limiter son impact, dont le maintien de la rémunération des stagiaires et le rallongement des parcours.

Il est particulièrement favorable à l'aide de 1 000 euros qui a été accordée aux apprenants paramédicaux mobilisés aux côtés des professionnels de santé. Il est regrettable que seules les périodes de stage comprises entre le 1er avril 2020 et le 10 mai 2020 puissent être prises en compte alors que certains jeunes ont été mobilisés dès mars. Par ailleurs, il faut souligner que les étudiants du secteur social rencontrent également de très grandes difficultés. Des réponses sont à apporter pour les aider.

Il note en outre que les visas « Libres savoirs » sont désormais accessibles aux salariés en chômage partiel. L'impact à plus long terme de la crise sanitaire devenue économique et sociale nécessitera d'envisager d'ouvrir cette

possibilité aux personnes encore en emploi mais qui vont être confrontées à un plan de licenciement.

La convention financière annuelle avec l'État, dans le cadre du PACTE, est revue et proposée par le Président de Région, pour y inscrire ces mesures d'urgence, fondée sur un dialogue régulier avec les organismes de formation, avec le Haut-Commissariat aux Compétences et la DGEPF, avec la DIRECCTE, le CREFOP.

Les mesures REBOND précisent la rémunération des stagiaires, le soutien à l'équipement des plateaux techniques, l'acquisition de matériels informatiques.

Le volet apprentissage est évoqué avec l'accompagnement des apprentis en 2ème année en rupture de contrat : le statut de stagiaire de la Formation Professionnelle pourrait leur être accordé. Le CESER est tout à fait favorable à cette mesure.

2. LA STRATÉGIE DU PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION 2021/2024

L'actuel Programme Régional de Formation, principal outil de la Région pour répondre à sa compétence générale en matière de formation, présente un bilan satisfaisant.

Le PRF 2021-2024 reprend les principes et modalités d'actions du précédent PRF et sera fondé sur les axes prioritaires suivants :

- Les actions de formation lancées dans le cadre du PRF devront concourir à l'atteinte des objectifs que la Région partage avec l'État dans la stratégie du PACTE jusqu'en 2022,
- L'intégration du Compte Personnel de Formation,
- Des réponses aux urgences climatiques et sociales, aux enjeux écologiques,
- La prise en compte des mutations de l'économie, notamment l'appropriation du numérique.

Il aura l'ambition de former tous les publics quel que soit leur niveau de qualification, mais avec une priorité pour le niveau 4. Une attention particulière se manifeste pour les jeunes de 16 à 18 ans (qui auront obligation d'être dans un parcours de formation), les travailleurs handicapés, les bénéficiaires du RSA, les habitants des Quartiers Politiques de la Ville, les salariés plus fragilisés, les publics illettrés, à ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.

Il faut souligner, comme le fait le rapport, l'importance de diversifier les formations à des niveaux supérieurs, de favoriser les poursuites de parcours, notamment les entrées directes

sur des parcours métiers sans obligation de remise à niveau préalable.

Le PRF insiste sur l'adaptation aux demandes des territoires, favorisant les publics non mobiles, dont les besoins pourraient être relayés par différents acteurs dont les comités de développement de l'emploi (CODEVE)¹. Les dispositifs DEFI sont à même d'y répondre.

Le PRF prévoit également :

- L'accompagnement du stagiaire dans son parcours qui peut être individualisé et modularisé, ce qui va dans le bon sens ;
- La mise en œuvre de nouvelles compétences : les outils numériques, les nouveaux métiers de la transition écologiques, des énergies renouvelables, les métiers du bâtiment, etc. ;
- L'anticipation des besoins en compétences des entreprises, à plus ou moins long terme, surtout dans les secteurs les plus employeurs de l'économie régionale. Il faut noter à ce sujet que les organismes de formation se sont déjà positionnés avec 49 DEFI en cours (une action DEFI répond plus précisément à une demande des compétences nécessaires pour réaliser une ou des activités définies par des entreprises).
- L'urgence de redonner du sens aux métiers sanitaires et sociaux, aux métiers agricoles, de l'artisanat traditionnel, aux métiers de l'alimentation, etc., en revalorisant leurs images notamment auprès des jeunes.

¹ Instances locales copilotées par l'Etat et la Région Centre-Val de Loire qui se déploient progressivement sur l'ensemble des bassins de vie, les comités de développement de l'emploi (CODEVE) favorisent la

concertation et une mobilisation partagée pour répondre tant aux besoins de recrutement des entreprises qu'aux besoins d'emploi des publics sur un territoire.

Le CESER approuve la volonté de la Région de développer plus de partenariat avec les organismes de formation. Ceux-ci sont appelés à être davantage forces de propositions.

En matière de gouvernance, le CESER note que la Région veut réaffirmer son rôle de pilote de la formation des demandeurs d'emploi, pour animer toutes les concertations. Dans ce cadre, différents espaces de pilotage et de

concertation sont mis en place, notamment avec les OPCO. Il serait souhaitable que ce premier rapprochement avec les OPCO puisse s'ancrer dans les pratiques et la durée, notamment pour mieux coordonner les actions en matière d'apprentissage conformément aux nouvelles modalités issues de la loi du 5 septembre 2018. Le CESER réaffirme la nécessité que l'ensemble des partenaires soient associés à la concertation.

CONCLUSION

Le CESER ne peut qu'approuver pleinement les mesures spécifiques déployées par le Conseil régional pour assurer la continuité de la Formation Professionnelle, la réactivité dont les services et leurs partenaires ont fait preuve, et les orientations confirmées dans le nouveau PRF.

On peut cependant insister sur la difficulté rencontrée par les salariés et demandeurs d'emploi pour accéder à leur Compte Personnel de Formation. L'inquiétude essentielle concerne la forte augmentation prévisible des demandeurs d'emploi. Comment les aider à s'inscrire dans un parcours de reconversion, de reclassement, dans la construction d'un projet, y aura-t-il des passerelles, des cellules d'accompagnements spécifiques, d'information ? Les jeunes lycéens, apprentis, étudiants, diplômés devront trouver rapidement les interlocuteurs qui pourront leur proposer un accompagnement vers une formation complémentaire à leur niveau d'études ou un stage de perfectionnement, etc.

Concernant le recueil des besoins au niveau du tissu local, on déplore que les CODEVE ne soient pas toujours les bons interlocuteurs, n'aient pas de propositions assez concrètes. Les modalités d'animation territoriale doivent évoluer.

Il sera nécessaire de rendre plus attractifs certains métiers sanitaires et sociaux, comme les aides à domicile, qui attirent plutôt des personnes elles-mêmes en difficultés ou dans une situation personnelle dégradée. Il faudra travailler avec les instituts de formation à ce sujet et revaloriser les conditions de travail. Le CESER espère que les conclusions du Ségur de la santé apporteront des réponses sur ces questions.

De même, les formations liées à la transition écologique et énergétique sont peu connues des jeunes ; elles doivent être valorisées à tous points de vue par des labellisations, par une information auprès des acteurs de l'orientation.

Le CESER réaffirme l'importance d'ancrer les relations de la Région avec les OPCO, y compris pour l'apprentissage.

Le CESER approuve le rapport du Président du Conseil régional.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 juin 2020

Avis du CESER relatif au Programme Régional de la Formation professionnelle

Intervention de Mme Patricia LAUPIN/Maria PEREZ

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CESER et rapporteur, Madame la Vice-Présidente du Conseil régional, Cher(e)s collègues,

La formation professionnelle a l'identique de la société a été, elle aussi, gravement impactée par la crise sanitaire sans précédent que nous traversons.

Le plan régional de formation a été élaboré début 2020 dans un contexte de baisse du chômage. Le COVID 19 a donc nécessité un repositionnement des mesures.

Force Ouvrière s'associe à l'avis pour féliciter la Région Centre-Val de Loire de sa réactivité.

Pour autant, la confiance n'excluant pas le contrôle, il est nécessaire de rester vigilant malgré toutes les mesures mises en place. En effet, dans les semaines et les mois à venir, de nombreux salariés vont probablement se retrouver sans emploi suite à la vague de licenciement annoncée.

La VAE et les parcours professionnels vont devoir se développer pour permettre à ces nouveaux demandeurs d'emploi de faire face au mieux à une situation dramatique.

Le public « Jeunes » devrait entrer sur le marché du travail dans un contexte social et économique fortement dégradé au vu de l'augmentation du nombre de chômeurs. Leur recherche d'emploi, semble d'ores et déjà extrêmement difficile quel que soit leur niveau d'études.

FORCE OUVRIERE se reconnaît dans le PRF. En effet, des axes de travail comme l'accompagnement des stagiaires, l'anticipation des besoins en compétences, le rapprochement avec les OPCO, sont des fondamentaux essentiels à ses yeux.

Comme le précise l'avis, il est nécessaire de redonner du sens aux métiers sanitaires et sociaux ainsi que revaloriser l'Agriculture.

L'Apprentissage voit ses offres d'entreprise diminuer de façon alarmante. Les nouvelles aides accordées aux entreprises de 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs vont-elles être suffisamment attractives pour que ces dernières embauchent des jeunes et que les contrats d'apprentissage repartent à la hausse ?

FORCE OUVRIERE reconnaît les efforts des pouvoirs publics, face à cette situation mondiale inédite. Elle se félicite du fameux modèle social Français qui a permis d'amortir les conséquences pour les salariés.

Nous attendons dorénavant, que les entreprises investissent concrètement et massivement dans la formation et l'apprentissage pour prendre leur part dans l'effort de solidarité que connaît le pays actuellement.

Le groupe Force Ouvrière votera favorablement l'avis.

Merci de votre attention



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis sur le rapport « Impact du Covid-19 sur la formation professionnelle et mobilisation du Programme régional de formation 2021/2024 pour répondre aux nouveaux enjeux »

Intervention de Madame Christine Gonçalves

au nom du groupe CGT

Oui, le choc économique et social provoqué par la crise sanitaire de la Covid 19 nécessite de reconsidérer les priorités de la Formation Professionnelle. Mais la crise du coronavirus est avant tout une crise écologique générée par l'exploitation capitaliste de la Terre. Les pressions qu'engendre cette exploitation sur les écosystèmes mettent en péril l'Humain et d'une manière générale tout le vivant. L'ampleur de cette catastrophe et le fait que toutes les préoccupations tournent autour de sa gestion, ne doivent ni masquer son caractère systémique, ni faire disparaître l'indispensable prise en compte du dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Notre délégation rejoint l'avis sur les mesures d'urgence et de soutien prises par la Région ainsi que les regrets exprimés concernant les périodes de stage et les étudiants du secteur social, mais la stratégie du Programme Régional de Formation 2021/2024 n'est pas à la hauteur des défis auxquels nous sommes désormais confrontés.

De nombreuses questions se posent suite à la loi dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la 4^e commission ne sera en mesure de conduire une réflexion sur ses effets que l'année prochaine. L'augmentation massive des demandeurs d'emploi déjà en cours, et prévisiblement au mois de septembre, interroge sur les possibilités de les accompagner dans des parcours de construction et de mise en œuvre d'un projet.

Il nous apparaît clairement que les récentes réformes de l'apprentissage et de la formation professionnelle en septembre 2018 avaient pour principal objectif l'adaptation et la formation court termistes de la force de travail aux desideratas des employeurs. La CGT se prononce pour une Sécurité sociale professionnelle et un nouveau statut du travail salarié pour sécuriser les parcours professionnels avec la garantie des droits acquis attachée à la personne. La formation doit être qualifiante et diplômante et non limitée aux besoins immédiats des employeurs. La CGT revendique un haut niveau de formation à hauteur de 10 % du temps de travail, notamment en période de ralentissement économique.

Mais la priorité du gouvernement est en fait de satisfaire les exigences de court terme des employeurs en transformant l'apprentissage en un contrat de travail à coût réduit, ne permettant plus l'acquisition d'une vraie qualification. En leur fermant toute perspective de poursuite d'études, un véritable hold-up s'opère sur l'avenir des jeunes des lycées professionnels, dont l'enseignement est officiellement « réévalué ».

Rappelons que pour les étudiants de moins de 25 ans qui vont rechercher un emploi, il n'existe aucune aide financière puisque le Gouvernement a supprimé discrètement l'Aide à la Recherche du Premier Emploi en 2019, qui permettait quelques mois de bourse supplémentaires à la sortie des études.

Les finalités que la Région souhaite mettre en avant pour 2021/2024 font peu de cas des besoins des populations mis en évidence pendant le confinement et partiellement mentionnés à la fin du rapport de l'exécutif sur la réhabilitation de certains métiers.

En 2018, dans le Loir-et-Cher, 1 salarié sur 3ⁱ était Bulgareⁱⁱ. L'importance des travailleurs détachés auxquels il a été impossible d'avoir recours durant le confinement, et la densité de main d'œuvre très élevée dans les exploitations maraichères, sont un exemple de la nécessité de disposer localement de personnels en capacité de répondre aux besoins saisonniers.

Selon Vincent Grimaultⁱⁱⁱ, journaliste à Alternatives Économiques, « Certains territoires sont encore dans une logique d'attractivité en se demandant : « Comment attirer des emplois et des usines ? » Il faut plutôt partir de ce qui existe dans les territoires, des pratiques de vie des habitants. Que mangent ils ? Comment se logent ils ? Se déplacent ils ? Qu'aiment-ils ? Et partir de ce constat pour recréer secteur par secteur des emplois répondant à leurs demandes. »

Le PRF ne devrait-il pas suivre cette trajectoire au lieu d'être avant tout la réponse aux besoins de compétences des employeurs ?

Le concept de « transition » écologique, d'« emplois verts » voire « verdissants » n'est pas pertinent car nous devons faire face à d'immenses urgences qui justifient une véritable bifurcation. Adapter les formations, sensibiliser, encourager, promouvoir, ajouter des modules est-ce suffisant pour faire face au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à la pénurie d'eau ?

Pour notre délégation, la Région doit tout mettre en œuvre pour opérer une véritable bifurcation, notamment en mettant en place des formations :

- * en maintenance vélos et réparations diverses,
- * agricoles permettant d'autres pratiques respectueuses de l'environnement et de la qualité des productions,
- * dans l'agroalimentaire mettant fin à la souffrance humaine et animale afin de créer localement les filières de transformations nécessaires à l'autonomie alimentaire de la Région.

Oui, le CESER sortirait grandi après ce confinement, si nous contribuons à construire le jour d'après, un futur de progrès social, écologique, un progrès d'égalité en droits pour les femmes et les hommes et un avenir meilleur pour les générations futures.

La délégation CGT s'abstiendra sur cet avis.

ⁱ En équivalent temps plein

ⁱⁱ Source : Fiches de Observatoire de l'Économie et des Territoire – avril 2020

ⁱⁱⁱ La renaissance des campagnes – *Enquête dans une France qui se réinvente*, Seuil, juin 2020



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif à l'impact du COVID 19 sur la formation professionnelle et mobilisation du Programme régional de formation 2021-2024 pour répondre aux nouveaux enjeux

Intervention de Monsieur Yves BAIJOT

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Madame la Rapporteuse, Chers collègues,

La CFE-CGC note que la formation a connu des changements de paradigmes ces dernières années. La CFE-CGC a alerté, comme l'a fait le pacte régional, les acteurs sur le mur que rencontrent les apprentis et les alternants en ce moment. Des mesures d'urgences ont été mises en œuvre par le gouvernement, puisque l'État avait dernièrement repris aux Régions la compétence sur l'apprentissage. Nous espérons que ces mesures seront suffisantes mais cela reste à surveiller.

La CFE-CGC note que des mesures spécifiques sont mises en place par le Conseil régional Centre-Val de Loire, mais peut-être ne s'agit-il pas que d'une forte turbulence mais d'un monde qui change. Certes, il est difficile d'anticiper en ce moment mais il faudrait, comme pour la fiscalité, avoir l'audace de remettre en question l'ensemble du système de formation. Les mesures proposées ne seront peut-être que des pansements se rajoutant sur d'autres pansements.

La CFE-CGC note que les offres des diplômés n'ont pas baissé autant que les autres et remontent plus vite. Cela tenterait à prouver l'importance des formations Bac + que notre Région devrait favoriser. La CFE-CGC note qu'il y a des manques dans notre Région en Bac + comme une formation d'ingénieur agricole.

La CFE-CGC votera favorablement le rapport



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif à l'avis sur : Impact du COVID sur la Formation Professionnelle et mobilisation du Programme Régional de Formation 2021-2024

Intervention de Rose Marie DUVEAU

Au nom du groupe : CFDT

Le Président du Conseil régional soumet au CESER les mesures d'urgence et de soutien pour faire face à la crise, dans le cadre du PACTE Régional d'investissement dans les compétences, ainsi que le nouveau PRF.

La CFDT veut rappeler qu'elle a présenté rapidement, durant la crise COVID, ses 12 premières mesures pour répondre à l'urgence de la situation des salariés et demandeurs d'emploi en formation, des jeunes, et des entreprises.

La CFDT a affirmé avec force ses grands enjeux de la formation que l'on peut résumer ainsi :

- Un investissement massif dans le Plan d'Investissement dans les Compétences en direction des publics les plus fragiles et les moins qualifiés, en particulier les décrocheurs, les mineurs isolés, les jeunes en grande difficultés d'apprentissage ;
- Un renforcement des moyens pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, pour les reconversions professionnelles qui seront nécessaires. Une attention particulière à la situation des salariés des petites entreprises en créant des cellules d'aide à l'information et au reclassement.
- Une augmentation des parcours emplois compétences pour les jeunes, avec un accès plus long à la formation qualifiante ;
- Un accompagnement très spécifique pour les 18-30 ans ;
- Un soutien très fort aux entreprises qui s'engagent à recruter des apprentis.

Dans le PACTE DU POUVOIR DE VIVRE, un pacte écologique et social, elle partage avec 55 organisations professionnelles et associations des valeurs très fortes. Elle a fait des propositions concrètes, qui nous engagent maintenant à développer et valoriser de fortes politiques publiques territoriales, notamment la volonté de combattre les inégalités dans la formation, les discriminations subies par les femmes, les jeunes, de mieux répondre aux aspirations d'orientation individuelles et à l'élévation de la formation.

La CFDT veut aussi faire du Compte Personnel de Formation un levier d'éducation et formation permanentes autant que d'adaptation aux métiers de l'avenir. C'est une conquête des salariés grâce aux négociations syndicales, que l'on doit faire connaître.

La CFDT approuve l'avis présenté par le CESER.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif au PRF

Intervention de Madame Aline MERIAU,

Au nom du groupe GEI

Monsieur le Président,

Dans le rapport soumis, la Région évoque la définition des besoins. Nous nous étonnons que le PRF soit déjà lancé et que la Région aie déjà fait appel à concurrence, les candidats devant répondre pour le 31 juillet 2020.

En effet, dans la mesure où les règlements de consultation du PRF font justement état d'une prétendue consultation des branches professionnelles, il aurait été souhaitable que les branches soient associées – avant le lancement de la consultation. Certaines d'entre elles auraient (dont le Bâtiment) alors eu le sentiment que la Région ne se moque pas éperdument d'elles.

Sur le PRF qui s'applique aux demandeurs d'emplois, il est nécessaire préalablement de prendre l'action prévue dans le PRIC concernant l'identification des besoins en compétence IBC, c'est un préalable financé dans ce plan et qui utilise le GIP Alfa en tant qu'outil ceci afin de connaître les besoins exprimés au plus près du terrain par les branches professionnelles après consultation de leurs entreprises.

Ces branches professionnelles ont un rôle central...Ce sont elles qui connaissent les évolutions prévisibles et expriment leurs politiques. Les OPCO sont leur outil au service de la formation pro et de l'apprentissage et ils mettent en place ce que leur demande les branches professionnelles (notamment pour le bâtiment dans la commission paritaire régionale de formation de la branche) !

Il y a donc un préalable c'était la concertation annuelle organisée auparavant par le Conseil régional, avec les branches professionnelles, les partenaires sociaux, pôle emploi, l'Education nationale et OPCA, et les observatoires de branche + GIP alfa.

Cette rencontre doit permettre au Conseil régional d'établir la carte Cible, qui permet d'accorder les violons sur les besoins en enseignement professionnel, en apprentissage, en formation professionnelle et en formation des demandeurs d'emploi.

Cette concertation n'a pas été faite et les branches professionnelles organisées en Région ont confirmé ne pas avoir été consultées et considèrent par rapport à l'absence de concertation et de co-construction qu'on va dans le mur et donc que cela aboutira à former des gens pour des jobs sans débouché.

Ceci a encore été exprimé, lors du dernier CRFOP d'il y a 2 semaines, en indiquant que les branches n'avaient pas été consultées et tout le monde s'accorde pour indiquer qu'il y en a nécessité préalable en s'appuyant sur les travaux d'identification des compétences IBC.

Après concertation des parties, cela permettra à la Région d'exercer au mieux aussi, sa mission d'orientation, notamment dans le cadre des forums.

Une attention toute particulière en cette période post COVID, avec des difficultés financières pour TOUS les organismes de formation, avec ou sans hébergement.

Nous devons être attentifs à ces redémarrages, à la prochaine rentrée scolaire et envisager des actions pour tous les secteurs de type « Former plutôt que licencier »

Cela pourrait aussi se concrétiser par la signature de Contrats d'Objectifs et de moyens annoncés il y a bientôt 2 ans.

L'avis a été modifié et tient compte de ce qui précède en demandant la réunion des partenaires suite à nos remarques, nous voterons donc l'avis

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif à l'impact du COVID 19 sur la formation professionnelle et mobilisation du Plan Régional de Formation 2021/2024 pour répondre aux nouveaux enjeux

Intervention d'Antonio LORENZO

Au nom du groupe Artisanat

Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le groupe Artisanat salue l'ensemble des mesures d'urgence prises par la Région pour faire face à l'onde de choc suscitée par la crise du COVID 19 et assurer la continuité de la formation professionnelle.

La mobilisation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et des organisations professionnelles pendant le confinement auprès des entreprises artisanales a été exemplaire.

La Chambre de Métier et de l'Artisanat a traité 917 000 courriels, 9 000 appels, a organisé 34 webinaires, 172 réunions.

8 400 personnes ont été formées à distance correspondant à 70 000 heures de formation à distance.

Les CFA ont fait preuve d'une très grande réactivité à l'annonce du confinement en mettant en place un enseignement à distance.

Toutefois, cette période a été marquée par une véritable fracture numérique avec les jeunes : 25 % des jeunes n'ont pas pu suivre les cours soit en raison des zones blanches soit du manque d'équipement informatique. A ce titre, nous saluons la mesure gouvernementale rendant les ordinateurs portables éligibles à l'aide de 500 euros pour le premier équipement informatique des apprentis.

S'agissant de l'apprentissage, l'effet positif de la réforme sur l'attrait de la voie de l'apprentissage a été balayé par l'effet de la crise.

C'est la raison pour laquelle les chambres consulaires et organisations professionnelles se sont fortement mobilisées pour préserver l'attractivité de l'apprentissage et faire en sorte que la situation des jeunes ne soit pas sacrifiée par cette crise sans précédent. Des artisans représentatifs de toute la France ont pu faire part de leurs propositions lors d'une visioconférence avec Mme Muriel Pénicaud sur l'apprentissage le 11 juin dernier.

Le groupe artisanal est particulièrement favorable à la mesure d'accompagnement des apprentis en 2^{ème} année en rupture de contrat proposée par la Région : le statut de stagiaire de la Formation Professionnelle qui leur serait accordé, s'il y a accord avec les OPCO, permettra d'éviter toute rupture dans le parcours de formation des jeunes.

La crise du COVID19 a fortement impacté l'organisation du travail au sein de nos TPE dans un environnement sanitaire complexe tout en leur permettant de développer de nouvelles opportunités de ventes. Nombre d'artisans ont vu le bénéfice de proposer des ventes en ligne et donc d'accélérer leur transformation numérique.

À titre d'exemple, la mise en place de *click and collect* par les enseignes non-alimentaires a ainsi permis d'assurer en moyenne 25 % de leur chiffre d'affaires habituel.

Toutes ces évolutions vont contribuer à appréhender un champ de questionnement plus large sur les enjeux d'identification des besoins en compétences mis en exergue par la crise. Sur ce point, nous regrettons que le rapport ne fasse pas état de l'engagement des entreprises artisanales dans l'anticipation de leurs besoins en compétences, notamment via l'action des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et de l'U2P dans le cadre du projet IBC porté par le GIP ALFA Centre.

Il nous semble d'ailleurs primordial de prioriser l'aide financière aux entreprises dans tous les dispositifs pouvant être mis en œuvre, notamment le Plan Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC).

L'investissement dans la formation des jeunes doit être poursuivi et le groupe Artisanat considère que l'embauche d'apprentis et de jeunes en contrat de professionnalisation dans les entreprises de proximité doit être massivement soutenue.

Enfin le rapprochement du Conseil régional avec les OPCO semble primordial afin de mieux coordonner les actions en matière d'apprentissage.

Le Groupe Artisanat votera l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2020

Avis du CESER relatif au rapport « Impact du Covid 19 sur la formation professionnelles et mobilisation du programme régional de formation 2021/2024 pour répondre aux nouveaux enjeux »

Intervention de Madame Dominique LORENZI-BRY

Au nom du groupe AIESSE

Monsieur le Président du CESER, Madame la Vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire, Madame la Rapporteuse, Chers collègues,

Représentante du COLLECTIF ALERTE, je m'exprime au nom du groupe AIESSE, j'associe ma collègue représentante de la FAGE Sarah HOAREAU à cette intervention.

Si nous souscrivons à ce projet d'avis qui souligne la pertinence à la fois des mesures d'urgence et de soutien prises par la Région dans le cadre du PACTE d'investissement dans les compétences, et de la stratégie du Programme Régional de Formation 2021-2024, nous souhaitons mettre un accent particulier sur l'urgence de redonner du sens aux métiers sanitaires et sociaux, de les rendre plus attractifs, de revaloriser les conditions de travail. Et de fait, la formation professionnelle de ce secteur se trouve très fortement questionnée. Certes les concertations menées dans le cadre du Ségur de la Santé sont une excellente opportunité pour prendre conscience collectivement qu'un bon système de santé dépend d'une collaboration étroite entre l'hôpital et les établissements sociaux, médico-sociaux, et les acteurs professionnels du domicile à un échelon territorial. La crise sanitaire que nous venons de subir vient attester que ces professionnels sont des acteurs à part entière de notre système de santé, soulageant les hôpitaux, filtrant les cas les plus graves, prenant en charge des malades ne relevant pas de l'urgence, ainsi que les convalescents. Sans eux le nombre de morts aurait été plus important. Aujourd'hui, force est de constater que ce secteur qui a pourtant tenu ses missions de solidarité est en réel danger d'effondrement, en raison d'un manque d'attractivité et de qualification. Nous exprimons cette difficulté depuis plusieurs années. Les professionnels, presque exclusivement des femmes au statut social et économique précaire, qui sont souvent des faisant fonction d'ASH, d'AS et d'AMP, des intérimaires, n'ont pas le niveau requis pour exercer pleinement leur missions notamment lorsqu'il faut intervenir seul au domicile des personnes qui ont des problèmes d'autonomie. Les conséquences sont nombreuses et délétères en termes de glissement des tâches, d'absentéisme, de rappel de personnel en congé, de réorganisation de planning, de surcharge de travail. Et ce secteur aujourd'hui épuisé doit néanmoins anticiper une deuxième vague du virus et des épisodes caniculaires.

Nous insistons donc pour que ces métiers soient l'objet d'une attention très particulière du Conseil régional eu égard à l'importance de leur rôle au sein de notre système de solidarité et que les Instituts de formation de notre région bénéficient d'un soutien spécifique pour poursuivre l'adaptation de leurs projets de formation, afin de prendre en compte cette difficile réalité.

Nous voterons l'avis.

Dominique LORENZI-BRY



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.regioncentre.fr